

L'an deux mil dix-huit, le 21 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ères en exercice :	23
Nombre de présent.es :	12
Nombre de votant.es :	20
Date de la convocation :	14 septembre 2018
Date d'affichage du compte-rendu :	25 septembre 2018

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mr ALBERTINI André qui donne procuration à Mr BUSSIERE Jean-Michel
Mr GUICHARD Christian qui donne procuration à Mr GRAS Christian
Mme GUYET Jocelyne qui donne procuration à Mme GRAVIER Maria Del Mar
Mme LEGOIX Marie-Odile qui donne procuration à Mr COULON Serge
Mme MEHAMEDI Dalila qui donne procuration à Mme CRETET-JEANNEAUX Cyriel
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mme RAUCH Mireille
Mme RIDUET Eloïse qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel
Mme SANTA-CRUZ-SESTIER Annie qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques

EXCUSÉS : Mme MAGALHAES Delfina et Mr ROUARD David

ABSENTE : Mme ROSSETTO Annie

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- I - VOIRIE : AMENAGEMENT ZONE 20** : Attribution du marché de travaux
- II - BÂTIMENTS COMMUNAUX** – Salles des fêtes / mairie : travaux de mises en conformité incendie, accessibilité personnes à mobilité réduite et mises aux normes environnementales – mission de maîtrise d'œuvre et missions annexes
- III - AFFAIRES IMMOBILIERES** : Immeuble communal DUC – mise en vente
- IV - COMPTABILITE-FINANCES** :
 - 4.1 - Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** – Répartition des frais de fonctionnement dus par les communes extérieures – Année scolaire 2017-2018
 - 4.2 - Recouvrement des frais du Réseau d'Aide Spécialisé (RASED)** – Année scolaire 2017/2018
 - 4.3 - Magazine municipal** – ajout d'un tarif encart publicitaire
- V - AFFAIRES FONCIERES** : Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS rue de Lorraine.
- VI - INTERCOMMUNALITE** : **Communauté d'Agglomération du Grand Dole** – Mise en accessibilité de l'arrêt du bus du Collège – convention de co-maitrise d'ouvrage
- VII - SIDEC** : Avenant à la Convention de mise à disposition du Service Informatique du Sidec
- VIII - SYDOM** : rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.
- IX - SIER** : rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau
- X - ENVIRONNEMENT** : - Rapport 2017 INOVYN sur la pollution historique des eaux souterraines

- QUESTIONS DIVERSES :

QD N°1 - INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT –
Création d'une installation de production de lubrifiant sur le territoire de la Commune de Dole –
AFULudine SAS – Avis du Conseil municipal.

- INFORMATIONS DIVERSES :

QUARTIER DURABLE LES VERGERS : état d'avancement du dossier
ARRETE MUNICIPAL interdisant la consommation d'alcool et les bivouacs dans certains espaces publics

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

ARRETE DU MAIRE – utilisation appareils de bricolage, jardinage

SECHERESSE – Arrêté préfectoral de niveau 3 du 21 septembre 2018

DATES

CCAS : actions auprès des plus de 60 ans.

I - VOIRIE – AMENAGEMENT ZONE 20 : Attribution du marché de travaux

Le Conseil Municipal **ATTRIBUE** le marché de travaux de la zone 20 située rue du Soleil à l'entreprise SJE de MEUSSIA SUR SORNE pour un montant total de 79 715.00 € HT.

Les travaux devraient se dérouler de novembre à décembre 2018.

Le Maire précise que tout sera mis en œuvre pour limiter les désagréments notamment auprès des commerçants et commerçantes du secteur.

II - BATIMENTS COMMUNAUX – Salle des fêtes / mairie : travaux de mises en conformité sécurité, incendie, accessibilité personnes à mobilité réduite et mises aux normes environnementales – mission de maîtrise d'œuvre et missions annexes :

Le Maire informe le Conseil que suite au passage de la Commission de Sécurité dans le bâtiment Mairie/Salle des fêtes le 28 août 2018, certaines prescriptions émises nécessitent la réalisation de travaux supplémentaires à ceux déjà prévus en 2019.

- Salle du Conseil / des mariages : création d'un second dégagement,
- Salle des Fêtes :
 - o création d'un dégagement ou modification des sorties de secours accessoires existantes afin que celles-ci soient conformes à la réglementation,
 - o installation des commandes de désenfumage à l'entrée de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal **AUTORISE** le Maire :

- o à engager une consultation de bureaux d'étude en la forme d'un marché à procédure adapté (MAPA) pour une mission partielle de maîtrise d'œuvre,
- o à rechercher et désigner les prestataires des missions annexes obligatoires pour ce type de dossier notamment mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) et mission de contrôle technique et
- o à contracter une assurance dommage ouvrage.

III - AFFAIRES IMMOBILIÈRES : Immeuble Duc – Mise en vente :

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** la vente de l'immeuble sis 4 rue de Belvoie sur la base de l'estimation du service des Domaines soit 136 000 €, **CHARGE** le Maire de mener à bien cette transaction.

IV - COMPTABILITE-FINANCES :

4.1 - Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) – Répartition des frais de fonctionnement dus par les communes extérieures – Année scolaire 2017-2018

Le Conseil Municipal, **VU** sa délibération du 15 septembre 2008, **CONFIRME** le principe d'une facturation à 50% du coût réel soit pour un-e élève d'école élémentaire : 259,00 € et **CHARGE** le Maire de faire procéder au recouvrement des sommes dues par les communes dont sont originaires les enfants des Unités Localisées pour l'inclusion scolaire.

4.2 - Recouvrement des frais du Réseau d'Aide Spécialisé (RASED) – Année scolaire 2017/2018

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** de procéder au recouvrement des sommes dues par les communes concernées au prorata du nombre d'élèves de chaque commune tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	ELEVES	PARTICIPATION
Damparis	288	679 €
Abergement la Ronce	91	215 €
Champvans	139	328 €
Sampans	158	373 €
TOTAL	676	1 595 €

4.3. - Magazine municipal – ajout d'un tarif encart publicitaire.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE D'AJOUTER** un tarif publicitaire (1/2 4^{ème} de couverture) au tableau approuvé en 2018 :

Tarifs applicables au 01^{er} janvier 2019 (à partir de n°124)

FORMAT	MONTANT 1 PARUTION		MONTANT 2 PARUTIONS	
	HT	TTC	HT	TTC
1/16 ^{ème}	110,00 €	132,00 €	188,00 €	225,60 €
¼ intérieur	150,00 €	180,00 €	255,00 €	306,00 €
¼ 4 ^{ème} couverture	190,00 €	228,00 €	323,00 €	387,60 €
½ intérieur	215,00 €	258,00 €	364,00 €	436,80 €
½ 4 ^{ème} couverture	250,00 €	300,00 €	425,00 €	510,00 €

V - AFFAIRES FONCIERES : Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS rue de Lorraine.

Le Conseil municipal **AUTORISE** ENEDIS a implanté des lignes électriques, Rue de Lorraine, et **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles.

VI - INTERCOMMUNALITE : Communauté d'Agglomération du Grand Dole – Mise en accessibilité de l'arrêt du bus du Collège – convention de co-maitrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal, **AUTORISE** le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage concernant la réalisation d'aménagement de quais de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite sur le territoire communal. Le coût estimatif de l'aménagements de l'arrêt Collège réalisé pendant l'été 2018 est de 14 010 € TTC soit 4 203 € TTC pour la Commune et 9 807 € TTC pour le Grand Dole.

VII - SIDEC : Avenant à la Convention de mise à disposition du Service Informatique du Sidec.

Monsieur BUSSIERE Jean-Michel rappelle au Conseil sa délibération du 8 mars 2016 concernant l'adhésion de la commune au service mutualisé d'assistance et de maintenance des matériels informatiques.

Pour 2018, un nouveau modèle de convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition du Service Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (SITIC) a été adopté par le Comité syndical du SIDEC le 27 janvier 2018. Il convient donc d'approuver un avenant ayant pour objet la résiliation des conventions antérieures et l'adhésion à la convention de mise à disposition des services du SITIC rénovée.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'avenant de résiliation des conventions précitées conclues avec le SIDEC et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition du Service Informatique et Technologies de l'Informations et de la Communication (SITIC) du SIDEC.

VIII - SYDOM : rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le SYDOM est constitué :

- du SICTOM de la zone de Dole,
- du SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier,
- de la Communauté de Communes du Pays des Lacs,
- du SICTOM du Haut-Jura,
- du SICTOM de la région de Champagnole,
- de la Communauté de Communes Champagnole Noseroy Jura,
- de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

qui représentent une population totale de 269 287 h.

14 950 tonnes de déchets ont été triées dans le Jura en 2017 soit 55kg /hab.

Les différents flux en 2017 :

Type de collecte	Quantité collectée sur le Jura	Quantité collectée sur le SICTOM Dole	Evolution / 2016 au niveau du Jura
Bac Gris	48 993 tonnes soit 182 kg/h	14 753 tonnes soit 170 kg/h	-1.5 %
Bac bleu/jaune	14 950 tonnes soit 55 kg/h	3 726 tonnes soit 43 kg/h	+3.1 %
Déchèterie(hors gravats)	46 029 tonnes soit 171 kg/h		-9%
Papiers	1 538 tonnes		-8%
Verre	11 488 tonnes soit 44 kg/h		+3%

Le budget 2017 :

Dépenses en Fonctionnement : 16 993 278 €

Dépenses en Investissement : 5 202 822 €

Recette en Fonctionnement : 18 300 678 €

Recette en Investissement : 5 627 929 €

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 du SYDOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers qui est consultable en mairie.

IX - -SIER : rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Treize communes sont desservies par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage. Damparis compte 1 312 abonné-e-s, sur un total général de 6 111 abonné-e-s. La population totale desservie est de 12 958 h.

La consommation moyenne par abonnement est de : 90.8 m³ par an.

Tarification du service de l'eau potable :

Le prix du service comprend : une partie fixe (abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Le Prix annuel théorique y compris Redevance pollution, mais sans la taxe assainissement, pour un usager consommant 120 m³ est de :

2015	2016	2017	2018
195,83 €	197,58 €	198.04 €	200.62 €
1,63 € le m ³	1,65 € le m ³	1.65 € le m ³	1.67 € le m ³

Sur ce montant 42% reviennent à l'exploitant SOGEDO pour l'entretien et le fonctionnement 31% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 27%.

Redevance de pollution domestique :

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Le montant de cette redevance s'élève à 0,29 €/m³ depuis le 1er Janvier 2015 soit 34,80 € pour 120 m³.

Concernant la qualité de l'eau, la conformité bactériologique est de 100 % (sur 38 prélèvements effectués, 0 non conforme) et la conformité physico-chimique est de 100 % (44 prélèvements réalisés et 0 non conforme).

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport.

X - ENVIRONNEMENT : - Rapport 2017 INOVYN sur la pollution historique des eaux souterraines

INOVYN transmet annuellement un bilan concernant la surveillance des eaux souterraines liées aux fuites de la digue dans laquelle, pendant de nombreuses années, de nombreux polluants ont été déversés et migrent dans la nappe phréatique.

Depuis 2003, les Préfectures du Jura et de Côte d'Or ont restreint par arrêté préfectoral certains usages de l'eau de la nappe phréatique située en aval de la plateforme industrielle de Tavaux, et, les eaux souterraines en aval de l'usine de Tavaux font l'objet d'une surveillance. Celle-ci porte sur les chlorures, les produits organochlorés (POC), l'arsenic, le baryum et le mercure.

INOVYN France propose de maintenir le périmètre de restriction d'usage dans sa configuration actuelle tout en poursuivant la surveillance sur un réseau de piézomètres pertinents sur les zones présentant des concentrations qui sont à la limite du risque sanitaire inacceptable.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport qui est consultable en mairie.

QUESTION DIVERSE

QD N°1 - INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – Création d'une installation de production de lubrifiant sur le territoire de la Commune de Dole – AFULudine SAS – Avis du Conseil municipal.

Le Maire expose au Conseil que par arrêté préfectoral du 9 juillet 2018, le Préfet du Jura a prescrit une enquête publique du 6 août au 7 septembre 2018 sur le projet de création d'une installation de production de lubrifiants pour les besoins industriels présentée par la société AFULudine située actuellement à Besançon et qui souhaite implanter son activité au Centre d'Activités Nouvelles (CAN) du Grand Dole dans le quartier des Mesnils Pasteur. Les activités de production de la société AFULudine occuperont une surface totale de 500 m² environ et des bureaux seront également occupés au sein de la partie tertiaire du bâtiment. La société AFULudine occupera 3 cellules du CAN (2 pour la partie « process » et une pour le laboratoire de recherche développement et analyse qualité). Des travaux sont prévus au sein du bâtiment du CAN mais aussi en extérieur, pour accueillir cette activité en toute sécurité : aménagements coupe-feu des locaux, création d'un bassin étanche de confinement de tout effluent pollué...

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** que l'analyse préliminaire des risques a retenu le risque incendie comme évènement probable sur le site et **SOUHAITE** que toutes les mesures de prévention soient mises en œuvre pour éviter la survenance de ce type de danger et **EMET** un avis favorable à l'installation de la société AFULudine au Centre d'Activités Nouvelles de Dole.

INFORMATIONS DIVERSES

- **QUARTIER DURABLE LES VERGERS : état d'avancement du dossier :**

Le Maire informe le conseil qu'une réunion de présentation du projet revu par le bureau Au-delà du Fleuve a eu lieu le 3 septembre dernier. Sedia (concessionnaire) étudie actuellement, à participation communale égale, la proposition de la Municipalité de réduire le périmètre de l'opération afin de limiter le volume d'investissement de viabilisation et permettre ainsi de le réaffecter à la qualité des aménagements du quartier notamment de la Rue de Dole et de la Place principale.

Les compromis de vente Commune / SEDIA et SEDIA / Intermarché ont été signés le 16 juillet 2018.

Le permis de construire Immo Mousquetaires est en cours de préparation et doit prendre en compte certaines prescriptions relatives à l'intégration du bâtiment dans le futur quartier.

Le Maire précise aux élu.e.s qu'une campagne de communication a été lancée (apposition d'un panneau sur site, article dans la presse...).

- **ARRETE MUNICIPAL interdisant la consommation d'alcool et les bivouacs dans certains espaces publics :**

Le Maire expose au Conseil que suite à des constatations récurrentes faites par la police municipale au printemps et au début de l'été 2018 relatives à la présence d'individus se regroupant fréquemment et occupant de façon abusives et prolongées certains lieux de la Commune (en présence notamment de chiens) au jardin public de la Liberté et abords de l'école élémentaire, il a décidé de prendre un arrêté interdisant la consommation d'alcool dans certains espaces publics communaux :

- Espace public Jardin de la Liberté,
- Espace public Place du 1er Mai,
- Les abords du gymnase Auguste Delaune, de l'École Élémentaire Paul Langevin, de l'École Maternelle Joliot Curie, du Collège Jean Jaurès, du terrain multisport et du terrain de football,
- Le Sentier ludo-sportif et l'espace public autour de l'Etang,
- Le parc Paul Eluard,
- Les abords du gymnase de Belvoeye

En effet, les sollicitations de ces personnes à l'égard des passant-e-s entravaient régulièrement la fluidité de la circulation piétonnière et perturbaient la tranquillité publique obligeant notamment les passant-e-s à se détourner de ces lieux. De plus, ces individus consommaient régulièrement des boissons alcooliques dans ces lieux.

- **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) :**

Le Maire informe le Conseil que suite aux échanges entre la Municipalité et le bureau d'étude URBICAND, un projet de règlement devrait être proposé prochainement à la Commune.

- **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT état d'avancement du dossier.**

L'étude a été lancée début juillet 2018, la campagne de collecte de données est en cours par le bureau NALDÉO.

- **ARRETE DU MAIRE – utilisation appareils de bricolage, jardinage**

Le Maire informe le conseil qu'il a procédé à l'actualisation d'un de ses arrêtés pour respecter la réglementation préfectorale concernant les horaires de fonctionnement des appareils de bricolage ou de jardinage utilisés par les particuliers. Leur utilisation est autorisée les jours de semaine (lundi au samedi) de 8h à 12h et de 13 h 30 à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

- **SECHERESSE – Arrêté préfectoral de niveau 3 du 21 septembre 2018**

Le Maire rend compte au Conseil des informations transmises ce 21 septembre 2018 par les services de la Préfecture.

Le préfet vient de déclencher le niveau 3 dit niveau de « crise » et pris un nouvel arrêté portant restriction de l'usage de l'eau.

Les interdictions essentielles concernent :

« (...) - l'utilisation de l'eau pour le lavage des véhicules même en stations professionnelles, à l'exception des stations équipées d'un système de recyclage complété uniquement par une réserve d'eau de pluie. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière,...) et ceux des organismes liés à la sécurité .

- le remplissage des piscines privées existantes d'une capacité supérieure à 2m3 y compris les piscines démontables,

(...)

- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément,

- Reste autorisé de 20h00 à 8h00, en dehors des prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement, l'arrosage des jardins potagers. Il importe toutefois de veiller à ce que les arrosages soient limités aux stricts besoins des plantes.

- l'arrosage des terrains de sport et des terrains de golf, y compris des greens et des stades

-(...)

- le lavage des terrasses, toitures et façades (sauf à l'occasion de travaux, et sauf dérogation pour des raisons sanitaires).(…) ».

- **DATES :**

- Mardi 25 septembre 2018 18 h : 2ème réunion de quartier salle Pablo Picasso

- Jeudi 27 septembre 2018 à 18h30 : Conseil Communautaire à la Salle des Fêtes de Damparis

- **CCAS : actions auprès des plus de 60 ans**

Mme CRETET-JEANNEAUX informe le Conseil que 2 actions en direction des seniors de plus de 60 ans seront menées sur plusieurs séances à partir de décembre 2019 à la Salle Frida Khalo de Damparis en collaboration avec Prodesa.

- 22 séances de décembre 2018 à juin 2019, à partir du vendredi 7 décembre 2018 de 9h30 à 11h30 (tous les vendredis matin) sur le thème « Santé Globale » : ateliers de prévention sur la mémoire, l'alimentation etc....
- 12 séances de janvier à mai 2019 à partir du lundi 21 janvier 2019 de 9h30 à 11h30 (tous les lundis matin) sur le thème découverte, communiquer et se perfectionner avec une tablette.

Séance levée à 22h55